

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du Transport du, relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du Ministère du Transport, des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Agence Technique des transports Terrestres.

Domaine de la prestation : Transports terrestres.

Objet de la prestation : Levée d'opposition sur la mutation d'un véhicule.

Conditions d'obtention

Opposition sur la mutation d'un véhicule.

Pièces à fournir

- Demande présentée sur un imprimé délivré par les services de l'Agence Technique des Transports Terrestres ;
- Une ordonnance du tribunal ou des services ayant le titre exécutoire.

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier; - Délivrance de l'attestation de Levée d'opposition.	- L'intéressé ; - Direction régionale de l'Agence Technique des Transports Terrestres.	Environ 30 minutes

Lieu de dépôt du dossier

Service : - Direction régionale de l'Agence Technique des Transports Terrestres.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : - Direction régionale de l'Agence Technique des Transports Terrestres.

Délai d'obtention de la prestation

Environ 30 minutes.

Références législatives et/ou réglementaires

- Arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000 relatif à l'immatriculation des véhicules.